

COMMUNE DE TOUSSON

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 11

Convocation le : 01 juillet 2024

Affichage : 11 juillet 2024

Séance du Jeudi 04 juillet 2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le lundi 27 mai, à 19h00, le conseil municipal de la commune de TOUSSON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michaël GOUÉ, Maire.

Présents :

Michaël GOUÉ, Jean-Michel CARDINALI, Nathalie CHARBONNIER, Jean-Claude CABRAL, Marie-Christine ZANONI, Emilie PARMENTIER, Gillian DURRIERE, Aline MARCHESAN

Pouvoir : M. KOCH a donné procuration à Monsieur le Maire

Mme PALFROY a donné procuration à M. Cardinali

M. HIEST a donné procuration à Mme ZANONI

Absents non excusés : Néant

Ouverture de la séance : 19h00

Le Compte rendu de la séance précédente est accepté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude CABRAL

1°) Délibération 2024-17 : Reconduction du contrat YVELINES RESTAURATION et ajustement du tarif de la cantine.

Le contrat du prestataire de restauration scolaire YVELINES RESTAURATION est arrivé à échéance.

Le renouvellement du contrat conserve les conditions et modalités existantes. Le réajustement des tarifs porte le prix du repas enfant à 2,7306 € HT contre 2,6600 € HT précédemment soit une augmentation de 0,07€ HT.

Le prix facturé aux parents est actuellement de 4,27 €, il est ainsi proposé de réévaluer le prix du repas et de le porter à 4,35 € à la rentrée ; la mairie ayant pris à son compte l'augmentation de janvier à juillet 2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour la réévaluation du prix du repas à 4,35 €.

2°) Présentation des devis pour les travaux de ruissellement - entretien de la mare rue de Maisse et réaménagement des allées du cimetière.

Monsieur le Maire et Monsieur CARDINALI ont rencontré l'entreprise LALY pour lui demander des devis concernant différents travaux de ruissellement.

La mare rue de Maisse présente un important défaut d'étanchéité. Avant toute intervention permettant le colmatage des fuites éventuelles, il convient de procéder au curage.

Le devis s'élève à 3550,00 € HT (curage, évacuation des déchets et nettoyage de la voirie). Il est proposé en option de récupérer de l'argile verte stockée dans la mare rue de la Roncelette pour étancher le fond et les côtés de la mare nettoyée.

Ruissellement

Lors des orages et des forts épisodes pluvieux, une importante quantité d'eau s'écoule du chemin creux vers la rue de Préaux.

Le chemin creux nécessite un entretien de ses abords ; il est ainsi proposé de procéder au décapage des côtés afin de faciliter le ruissellement de l'eau sur les accotements en terre et de limiter l'écoulement en aval dans la rue.

Cette étape semble nécessaire au préalable de la réorientation de l'écoulement vers la mare de la rue de Préaux.

Le devis proposé s'élève à 2950.00 €HT.

Réaménagement des allées du cimetière

A notre demande, l'entreprise LALY, propose un devis pour l'aménagement des allées du cimetière.

Cela consiste à gratter à vif les allées en gravillon puis les recharger avec un mélange de terre et des gravillons récupérés pour améliorer la portance. Le but est de permettre l'engazonnement et de faciliter l'entretien à l'avenir.

L'entreprise propose de réutiliser la terre issue des décapages de bord de routes afin d'économiser des matières.

Le devis s'élève à 6980.00€HT.

Le conseil Municipal, après en avoir débattu, donne son accord pour les devis d'entretien de la mare, et les travaux de ruissellement, mais demande d'autres devis pour le réaménagement du cimetière.

3°) Organisation du bureau de vote

Pour la tenue du bureau de vote, il est proposé les créneaux suivants :

8h00-10h30
10h30-13h00
13h00-15h30
15h30-18h00

Les conseillers après s'être entretenus ont choisi chacun un créneau.

QUESTION DIVERSES

Monsieur le Maire :

- Camion pizza : un mardi soir sur deux un camion pourrait venir à partir du mois de septembre.
- Remplacement de Mme ISINGRINI : Suite à son départ, une personne pour la cantine et la garderie du soir, soit 4h par jour, est recherchée pour la rentrée de septembre.
- Fête patronale : Les dates du 7 et 8 septembre sont retenues.

Madame CHARBONNIER

- Demande que soit rappelée la réglementation sur le bruit dans l'application panneau pocket

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Maire

Le secrétaire

